

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 68

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 19 OCTOBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Rapport 2018 sur la situation interne et territoriale du département des Bouches-du-Rhône en matière de développement durable.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, aux énergies renouvelables, au développement durable et à l'agenda 21, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'article L3311-2 du code général des collectivités territoriales porte obligation aux présidents de Conseils départementaux de présenter un rapport de situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport complet, présenté en pièce jointe, a pour objet de montrer les implications des différentes directions de la collectivité en matière de développement durable.

En effet, répondre aux besoins des citoyens sans compromettre ceux des générations futures, c'est le défi auquel doit répondre aujourd'hui l'action publique.

Le diagnostic posé par les acteurs du territoire à l'occasion des Etats Généraux de Provence a mis en avant l'objectif majeur d'une politique de développement durable. Notre département dispose d'atouts exceptionnels qui, en théorie, devraient lui conférer une situation socio-économique particulièrement favorable. Et pourtant de nombreux indicateurs mettent en évidence des situations socio-économiques préoccupantes. La finalité pour le Département est donc de concilier, par une démarche transversale clairement identifiée, tous les piliers de la société (environnementaux, économiques, politiques et sociétaux).

Dans ce cadre, notre institution poursuit des objectifs de solidarité entre les territoires, les habitants, les générations, d'équité sociale dans l'accès à l'emploi, l'habitat, la santé, l'éducation, de préservation de l'environnement et de la qualité de vie et d'épanouissement des êtres humains mais aussi d'exemplarité dans notre fonctionnement interne.

Ce rapport est donc l'occasion de présenter les actions en cours et à venir portées par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en faveur du développement durable de la Provence et poursuit un double objectif :

- D'une part de satisfaire aux obligations réglementaires en présentant la situation interne et territoriale des Bouches-du-Rhône en matière de développement durable.
- D'autre part de montrer les implications volontaires du Conseil départemental des Bouches du Rhône dans ce domaine.

Le rapport 2018 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable du Département est structuré en quatre parties :

- La démarche de développement durable du Département des Bouches-du-Rhône
Cette partie présente les outils, démarches et leviers que l'institution développe en faveur d'un développement durable du territoire. Elle présente également les indicateurs territoriaux.

- Le Département des Bouches-du-Rhône engagé dans les finalités du développement durable
Cette partie vise à présenter les engagements et quelques exemples d'actions portées ou soutenues par le Département pour chaque finalité de développement durable :

Lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère.

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources.

Epanouissement de tous les êtres humains.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations.

Produire et consommer durable.

- La dynamique d'intégration des finalités de développement durable au sein des services du Conseil départemental

Au même titre que toute organisation, le Conseil départemental consomme de l'énergie, des ressources, produit des déchets, occasionne des déplacements. Cette partie vise à présenter la manière dont opèrent les services du Département pour intégrer les préoccupations sociales, environnementales, et économiques au cœur de leur fonctionnement quotidien.

- Une volonté de concertation à grande échelle

Afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des territoires, le Département s'est engagé dans une nouvelle dynamique territoriale de concertation favorisant « le jouer collectif ».

Cette démarche, avec celle de l'Agenda21, rejoint par là même la réflexion engagée autour de l'élaboration d'une stratégie environnementale et du Plan Environnement. Ces orientations reflètent l'importance de la synergie et de la cohérence que doivent porter ces outils pour rendre l'action Départementale plus efficiente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer, après débat d'orientation budgétaire, au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL